

23B CONSEILS
Société par actions simplifiées
au capital de 3.000,00 euros
Siège social : 23 Rue des Sports
31770 COLOMIERS
887 777 118 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'AG EXTRAORDINAIRE DE LIQUIDATION

DU 15 AVRIL 2025

Le 15 avril 2025, à 18 heures,

Les associés de la Société 23B Conseils, société par actions simplifiées au capital de 3000 €, se sont réunis en Assemblée extraordinaire, au siège social, 23 rue des sports à Colomiers.

Sont présents :

- Marie-Laure Biosca,
- José Biosca,
- Lucas Biosca,
- Stéphane Schmaltz

Ont pris les décisions suivantes :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

Les associés de la Société déclare qu'ils ont établi les comptes définitifs de liquidation au 31 Décembre 2024 qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 1 205 euros.

DEUXIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

Les associés de de la Société prononcent la clôture définitive de la liquidation de la Société 23B Conseils dont les personnes morales cessent d'exister à compter du 31 décembre 2024, donnent quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

La date d'effet de la liquidation est donc actée au 15 avril 2025.

TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

Marie-Laure Biosca



José Biosca



Lucas Biosca



Stéphane Schmaltz

